





Arrêté nº 47-2022-02-18-00001

portant modification d'erreur matérielle contenue dans l'arrêté inter-préfectoral N° 47-2022-01-13-00005 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Dropt

Le préfet de Lot-et-Garonne Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite Le préfet de la Dordogne, Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'arrêté inter-préfectoral N° 47-2022-01-13-00005 du 13 janvier 2022 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Dropt ;

Considérant que trois erreurs matérielles se sont glissées dans la rédaction de deux visas et dans l'article 1^{er} de cet arrêté;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des préfectures de Lot-et-Garonne, de la Gironde et de la Dordogne ;

ARRÊTENT

Article 1er. Modifications à effectuer

L'arrêté inter-préfectoral N° 47-2022-01-13-00005 du 13 janvier 2022 est modifié comme suit :

- Le visa "Vu l'avis délibéré n°DL/CB 20-06 du **23 juin 2020** du comité de bassin" est remplacé par "Vu l'avis délibéré n°DL/CB 20-06 du **24 juin 2020** du comité de bassin";
- Le visa "Vu la délibération de la CLE du 23 septembre 2021 adoptant le projet de SAGE" est remplacé par "Vu la délibération de la CLE du 22 septembre 2021 adoptant le projet de SAGE";
- Dans l'article 1er les mots "23 septembre 2021" sont remplacés par les mots "22 septembre 2021".

Article 2. Dispositions inchangées

Les autres dispositions de l'arrêté N° 47-2022-01-13-00005 du 13 janvier 2022 restent inchangées.

Article 3. Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures, les directeurs départementaux des territoires de Lot-et-Garonne, de la Gironde et de la Dordogne, les maires des communes incluses dans le périmètre et le président de la commission locale de l'eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Lot-et-Garonne, de la Gironde et de la Dordogne.

lean-Noel CHAVANNE

Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent soit par courrier, soit par l'application informatique télérecours accessible sur le site http://www.telerecours.fr, conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative.

Direction départementale des territoires 1722 avenue de Colmar – 47916 AGEN CEDEX 9 Téléphone: 05.53.69.33.33 www.lot-et-garonne.gouv.fr

Arrêté interpréfectoral nº 47-2022-02-18-00001

portant modification d'erreur matérielle contenue dans l'arrêté inter-préfectoral N° 47-2022-01-13-00005 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Dropt

Bordeaux, le - 3 MARS 2022

La Préfète,

Pour la Préfèt toar délégation, le Secrétai Général

Christophe MOEL CLIPAYRAT

Arrêté Interpréfectoral nº 47-2022-02-18-00001

portant modification d'erreur matérielle contenue dans l'arrêté inter-préfectoral N° 47-2022-01-18-00005 portant apprehation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Dropt

Périgueux, le

0 4 AVR. 2022

Le Préfet,

Jean-Sébastien LAMONTAGNE